Cérémonie commémorative de la tragédie de Beaune lundi 31 juillet 2017, Crépy-en-Valois

Monsieur le Maire, organisateur de cet hommage

Monsieur le Député,

Mesdames et messieurs les élus,

Madame la Présidente de l'association des familles de victimes (Mme Marie-Andrée MARTIN),

Mesdames et Messieurs,

En ce jour de mémoire, où nos pensées vont vers les 53 victimes de ce terrible accident de la route, l'État, que j'ai l'honneur de représenter aujourd 'hui, partage pleinement votre émotion.

Il y a trente-cinq ans, le 31 juillet 1982, parmi ces 53 personnes qui ont perdu la vie, il y avait 44 enfants de Crépy-en-Valois. Nous ne pourrons jamais oublier ces enfants, vos enfants. Cette date reste inscrite dans nos mémoires et la France entière se souvient de ce drame dont elle a porté le deuil avec vous. L'émotion ne s'est jamais dissipée et reste forte à l'évocation de cet accident, le plus terrible accident de la route de notre histoire contemporaine.

Trente-cinq ans après, les mots sont toujours vains et seuls comptent le silence, le recueillement et notre sympathie pour les familles et les

proches. Le temps n'atténue pas la douleur provoquée par la perte d'un enfant parce-qu'on ressentira toujours une forme d'injustice dans la mort de ces jeunes. Personne n'est préparé à de telles épreuves. Voilà pourquoi nous vous devons la solidarité et je tiens à vous réaffirmer aujourd'hui le soutien de l'Etat.

Cet accident a déclenché une prise de conscience pour renforcer les mesures de prévention et de sécurité. Aussi, commémorer ce triste événement nous permet de nous rappeler qu'il ne faut pas relâcher nos efforts pour faire progresser la sécurité sur les routes. Après l'accident, les pouvoirs publics ont changé la législation pour faire en sorte que les chauffeurs soient mieux formés, pour interdire la circulation des cars transportant des enfants les jours de grands départ et pour que ces cars soient mieux construits.

Le souvenir de ces vies prématurément fauchées nous oblige à une exigence de prudence, individuelle et collective, par des meilleurs gestes, des meilleurs comportements qu'il faut faire connaître et enseigner. Je salue ici le travail des associations de sécurité routière et des associations de victimes qui œuvrent quotidiennement en ce sens. Faire de ce drame quelque chose d'utile et de positif, c'est la meilleure façon d'être fidèle à la pensée de vos enfants.

La sécurité routière est une de nos priorités d'action et les services de l'État, police et gendarmerie nationales, sont particulièrement mobilisés

pendant la période estivale pour surveiller les routes, contrôler et si nécessaire, réprimer les infractions commises. Notre mobilisation collective doit être sans faille pour lutter contre l'insécurité routière.

Aujourd'hui, trente-cinq ans après cette effroyable nuit du 31 juillet 1982, toutes mes pensées vont vers les victimes de cet accident de Beaune, à leurs familles ainsi qu'à leurs proches : je veux vous rendre hommage pour votre courage, votre dignité et votre fidélité face à cette épreuve et je tiens à vous adresser le témoignage de la solidarité de l'État et de la Nation toute entière.